Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 JUIN 2025

DELIBERATION N° 2025-09
Approbation du Procès Verbal du CA du 20 mars 2025

Le dix-neuf juin deux-mille-vingt-cinq à neuf heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni, sur convocation de Monsieur Jean-François BRIDET, Président, en date du douze juin deux-mille-vingt-cinq.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-François BRIDET – Région Centre-Val de Loire
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB
Élodie FARCY – Direction régionale OFB
Frédéric MICHAU – Direction régionale OFB
Isaline LEROY – DRAAF
Anne-Marie THOMAS – Comcom Grand Chambord
Christophe POUPAT – Office National des Forêts
Frédéric ARCHAUX – INRAE
Benjamin VIRELY – ARB Centre-Val de Loire
Nelly LARCHEVÊQUE – Cen Centre-Val de Loire
Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Charlotte GARSAULT – Graine Centre-Val de Loire
Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU – URCPIE
Henry FRÉMONT – Chambre régionale d'agriculture
François CARÉ – Fédération régionale des chasseurs
Julien PROSPER – Fédération régionale de pêche
Jean-Pierre PIGANIOL – CNPF

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire
Pascale LARMANDE- ARB Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire
Alexandrine GAGNAIRE – ARB Centre-Val de Loire
Alan MEHEUST – ARB Centre-Val de Loire
Marine CÉLESTE – ARB Centre-Val de Loire
Eugénie MUNTONI – ARB Centre-Val de Loire
Ella LEROY – ARB Centre-Val de Loire
Albane SAVALE – ARB Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire
Louis BONHEME – DRAAF
Johnny CARTIER – DREAL Centre-Val de Loire
Hélène MARCHISET – Fédération des Maisons de Loire
Nathalie ARTIGES-MAUNOURY – Région Centre-Val de Loire
Claire JORY – Région Centre-Val de Loire
Damien AVRIL – Région Centre-Val de Loire
Jean-Claude BROSSIER – CESER
Estelle MÉNAGER – Département 28
Florence PIERRE – Département 18
Lucile FILIPIAK – FNE Centre-Val de Loire
Mellie GRATEAU –URCPIE

POUVOIRS

Aucun

18 administrateurs présents, 18 votants.
Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

****

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,
VU le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,
VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),
VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,
VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, modifiés par arrêté préfectoral n°22.038 en date du 15 avril 2022,

Considérant

le projet de Procès-Verbal de la réunion du 20 mars 2025 transmis aux membres du CA,

Décide à l'unanimité

d'approuver le procès-verbal en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

Le Président de séance

Monsieur Jean-François BRIDET

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 MARS 2025

ETAIENT PRESENTS :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :
Jean-François BRIDET, Région Centre-Val de Loire
Anne-Marie THOMAS, Communauté de Commune Grand Chambord

REPRESENTANTS DE L'ETAT OU DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS
Jean-Noël RIEFFEL, Office français de la biodiversité
François JOUBERT, Office français de la biodiversité
Marine COLOMBEY, Office français de la biodiversité
Yves DEMOUY, DRAAF
Christophe POUPAT, Office National des Forêts

REPRÉSENTANT DE LA RECHERCHE :
Frédéric ARCHAUX, INRAE

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS
Nelly LARCHEVÊQUE, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Julien LEVRAT, Graine Centre-Val de Loire
Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire
Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU, URCPIE

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ECONOMIQUES
Julien PROSPER, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
Henry FRÉMONT, Chambre régionale d'agriculture
François CARÉ, Fédération régionale des chasseurs
Jean-Pierre PIGANIOL, Centre national de la propriété forestière

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL
Pascale LARMANDE, ARB Centre-Val de Loire

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :
Johnny CARTIER, DREAL Centre-Val de Loire
Alexandra CHOCHOY, Région Centre-Val de Loire
Claire JORY, Région Centre-Val de Loire
Jérôme DUPRÉ, Région Centre-Val de Loire
Damien AVRIL, Région Centre-Val de Loire
Hélène MARCHISET, Fédération des Maisons de Loire
Lucile FILIPIAK, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Catherine BERTRAND, ARB Centre Val de Loire
Marine CÉLESTE, ARB Centre-Val de Loire

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

Mylène MOREAU, ARB Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER, ARB Centre-Val de Loire
Alexandrine GAGNAIRE, ARB Centre-Val de Loire
Alan MEHEUST, ARB Centre-Val de Loire
Eugénie MUNTONI, ARB Centre-Val de Loire
Charlotte LE MOIGNE, ARB Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER, ARB Centre-Val de Loire

POUVOIRS : aucun

18 administrateurs présents. Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Jean-François BRIDET accueille les participants et introduit la séance.

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 28 nov. 2024

Délibération

Le projet de PV a été transmis aux membres avec la convocation.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 28 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.
18 voix « pour ».

2. Programme d'actions

2.1. Présentation des principaux projets en cours, par axe de la stratégie 2023-2027

Information

Sont présentés ci-dessous des principaux projets en cours d'élaboration par l'équipe ce début d'année. En séance sont présentés les 5 projets suivants :

- Avancées sur le renforcement de l'animation territoriale par Alan Méheust
- Avancées sur l'animation des réseaux économiques par Eugénie Muntoni
- Prise de fonction de Charlotte Le Moigne au pilotage de la zone test agricole
- Projet de journée technique sur « énergies renouvelables et biodiversité »
- Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) : méthode et contribution attendue de l'ARB

Axe 1 : Observer la biodiversité régionale et partager sa connaissance

Pour consulter 2 des dernières publications de l'Observatoire sur le Portail : Panorama 2024 et Chiffres clés de la forêt en Centre-Val de Loire

Stratégie de communication de l'Observatoire

Le séminaire des 5 ans de l'ARB a été l'occasion d'un constat partagé sur le besoin d'améliorer la visibilité des travaux de l'Observatoire. Il s'agit d'en diffuser largement les contenus et les formats, de valoriser ce travail collectif dont la vocation est d'éclairer les différents publics.

La définition d'une stratégie de communication est en cours sur les publics cibles, la diffusion des publications.

A noter que le rôle des membres dans la diffusion de ces contenus est essentiel : proposer un lien via les sites internet respectifs, valoriser les productions adaptées à vos publics au gré de vos publications (lettres d'information, publications à destination des collectivités...) sans omettre d'indiquer les sources.

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

Afin de clarifier la compréhension de tous, l'acronyme « ORB » est supprimé au profit de « l'Observatoire » avec un nouveau logo. En effet des retours réguliers de personnes extérieures ont montré ce besoin de simplification dans le contexte d'acronymes proches « ORB, ARB, OFB ».

Journée végétalisation et EEE

Une ½ journée technique sur la végétalisation à destination des collectivités est en cours de conception via les acteurs de l'Observatoire (ARB, copilotes de l'Observatoire, animateur·trices des pôles thématiques, Cen en tant qu'animateur du groupe de travail sur les plantes invasives).

A tenir en juin, cette rencontre thématique est envisagée autour des composantes suivantes :

- Végétaliser son territoire : pourquoi et comment (quelles essences, *Végétal Local* et comment l'intégrer dans les cahiers des charges) ;
- Plantes exotiques envahissantes : définition, enjeux, situation en CVL, pistes de gestion ;
- Gestion des espaces verts favorables aux végétaux locaux ;
- Valorisation des guides *Planter local* et *Semer local.*

<u>Axe 2 : Sensibiliser, former et mobiliser sur la biodiversité</u>

Mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! » du 15 mai au 15 juin

Rendez-vous est donné à tous comme chaque année du 15 mai au 15 juin, avec cette année pour thème « la biodiversité, des services irremplaçables ! ».

Afin de simplifier la valorisation des animations proposées par les différents acteurs, elles sont à renseigner directement sur la plateforme *J'agis pour la nature* de la FNH. Alexandrine Gagnaire y jouera le rôle de modératrice afin de s'assurer de la cohérence des propositions avec le cahier des charges de l'événement.

Des retours faits à l'occasion des 5 ans de l'ARB confirment le manque de visibilité de cet événement dans la grande diversité des propositions en région, ainsi que du manque de visibilité apportée aux membres à cette occasion.

Il est ainsi proposé que cette édition 2025 soit une année d'observation pour en tirer un bilan collectif, pour pouvoir ensuite se questionner sur son évolution à l'avenir.

Rappelons que l'objectif de la SNB 2030 est d'avoir 5 millions de participants d'ici 2027 et qu'il serait intéressant d'offrir une meilleure visibilité pour le grand public alors qu'au printemps les événements se multiplient avec un éparpillement de l'information (Fête de la Nature, 24h de la biodiversité à Orléans, Fête de la biodiversité à Tours, Mois de la biodiversité de l'ARB, Mois de la biodiversité du Département 41...).

Le comité technique de l'ARB servira de lieu d'échange pour la réflexion souhaitée dans ce cadre.

Projets en cours via le réseau des ARB

Différents projets sont en cours via le réseau des ARB :

- Groupe de travail sur « les mots pour convaincre » (animation ARB CVL) dans la perspective des élections Municipales de mars 2026, avec le projet d'un support concis et percutant pouvant être largement partagé à cette occasion ;
- 2 propositions conjointes d'ateliers à l'occasion des Rencontres Biodiversité et Territoires (RBT) organisées par l'OFB, qui se tiendront à Bordeaux les 9-10 juillet :
    - Atelier santé et biodiversité
    - Atelier participatif « les mots pour convaincre » en lien avec le GT ci-dessus, de façon à recueillir également les attentes des participants pour des productions à venir :

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

besoins d'argumentaires ? de retours d'expériences ? quels formats ? pour quels usages ?...

- Guide des outils de protection réglementaire conçu par les ARB Occitanie et Sud et dont l'ARB CVL réalisera l'adaptation au Centre-Val de Loire. Il s'agit d'un besoin ressorti des travaux de territorialisation de la COP.

Axe 3 : Accompagner les acteurs dans les territoires et faire émerger des projets

Territoires engagés pour la nature (TEN) : nouveaux lauréats

La campagne 2024 de candidature à la reconnaissance TEN s'est conclue par le dépôt de 13 dossiers :

- 10 demandes de renouvellement par des collectivités reconnues en 2021 : La Celle (18), Montargis (45), Ingré (45), Cheverny (41), Dreux (28), Luçay-le-Mâle (36), Monnaie (37), Buzançais (36), Chartres Métropole (28), Blois Agglopolys (41) ;
- 3 nouvelles candidatures : Les Aix d'Angillon (18), Beaugency (45), Fleury-les-Aubrais (45).

Tous ont été retenus par le collectif régional TEN, ce qui porte le nombre de collectivités reconnues à 45 en Centre-Val de Loire**.**

Pour consulter sur le Portail la carte des collectivités reconnues : Page TEN

En 2025, il sera proposé aux collectivités reconnues 2 temps collectifs dédiés : une cérémonie de remise des diplômes avec visite inspirante aux Aix d'Angillon (Cher) et une journée technique dont le thème reste à définir. Une nouveauté dans l'accompagnement est prévue avec la mise en place d'une « offre de service » dédiée au TEN, par la mise en place d'un accompagnement autour des espèces exotiques envahissantes, en partenariat avec le groupe de travail sur les plantes invasives animé par le Cen CVL.

Les TEN seront également incités à participer aux autres événements de l'ARB : cycle de webinaires, journées techniques, Biodiv'tour…

Biodiv'tour : nouveautés

Deux nouvelles visites viennent d'être ajoutées au catalogue qui en compte désormais 13, l'enrichissement du catalogue de visites est désormais réalisé en continu :

- Fondettes (37) sur la thématique de sa cantine bio et locale, une visite du champ à l'assiette ; avec l'installation par la ville d'un maraîcher bio sur une parcelle communale et la production des repas via la cuisine centrale ;
- Boigny-sur-Bionne (45) sur la thématique de la gestion de l'eau dans la ville, la nature comme solution. Engagée depuis 30 ans dans cette dynamique, l'exemple de Boigny est particulièrement éclairant sur les atouts de ce mode de gestion.

Suite au constat d'une moindre fréquentation des visites en 2024 par rapport à 2023, une communication plus volontariste a été engagée, avec :

- La relance des réseaux départementaux « d'ambassadeur·rices » sous la forme de webinaires et la fourniture de kits de communication systématiques ;
- La proposition de cycles thématiques de visites : test ce début d'année avec un cycle « santé et biodiversité » s'appuyant sur 3 visites du catalogue :
    - Buzançais (36) : lutte contre les îlots de chaleur - 29 avril
    - Saint-Ouen (41) : cour d'école désimperméabilisée - 21 mai
    - Bourges (18) : éclairage et biodiversité - 23 juin

Par ailleurs, le bilan des engagements triennaux avec les collectivités hôtes est en cours. L'objectif à cette occasion est de pouvoir apporter si besoin des ajustements aux visites proposées, et de

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

renouveler l'engagement des communes accueillant des visites. A noter que la grande majorité d'entre elles (11 sur 13) sont reconnues TEN.

Pour consulter sur le Portail la carte des visites et les actualités : Page Biodiv'tour.

Renfort d'Alan Méheust sur l'animation territoriale biodiversité

La seconde année du renfort démarre grâce à l'obtention de la subvention du Fonds vert.

Le support pédagogique conçu en 2024 et utilisé lors des rencontres avec les territoires est présenté en séance.

Les principales actions en cours sont les suivantes :

- Relance de l'accompagnement des contrats territoriaux, en lien avec les Maisons de la Région et contacts avec les agents de développement des Pays / PETR ;
- Organisation de réunions départementales avec les services de l'Etat et de la Région à partir du support pédagogique sur les opportunités d'accompagnement par l'ARB concernant les sujets d'adaptation ;
- Finalisation des 1ères fiches actions thématiques (cycle de l'eau, éclairage nocturne, bâtiments publics, espaces verts) devant constituer progressivement une boîte à outils accessible sur le Portail, et à utiliser pour les démarches de concertation sur les bassins de vie notamment ;
- Préparation du stage sur l'analyse régionale des SfN liées à l'eau ;
- Organisation des cycles de webinaires *A l'heure de la biodiv* : cycle en cours sur « le parcours de l'eau » puis à l'automne sur « IBC/ABC » (thème retenu dans le cadre de la feuille de route 2025 de la COP). Page correspondante du Portail : A l'heure de la Biodiv' !

*Une présentation des actions mises en œuvre à mi-parcours dans le cadre du **renforcement de l'animation territoriale** (axe 3) est faite par Alan Meheust, en charge du projet sur deux ans.*

***3 nouveaux outils** ont été créés pour renforcer les actions de l'ARB auprès des collectivités :*

- ***Un support pédagogique** pour sensibiliser à la biodiversité et au changement climatique, avec des exemples de solutions et des leviers d'action possibles : méthode, structures et financeurs. Ce support complet est présenté en séance. Il peut être mis à disposition sur demande auprès d'Alan, ne pas hésiter à faire connaitre son existence.*
- ***Des webinaires ciblés** en direction des collectivités,*
  Ils ont été élaborés dans un format court et surtout « participatif » afin de favoriser les échanges autours des retours d'expériences.
  Ces webinaires, dénommés « A l'heure de la biodiv », fonctionnent par cycles thématiques. 93 personnes ont participé au premier cycle sur le thème de la végétalisation, 67 structures étaient inscrites dont 43 collectivités.
  Le prochain cycle aura pour thème le parcours de l'eau :
  - *Les solutions naturelles pour la gestion du pluvial - le 26 février 2025*
  - *Contrer le ruissellement en milieu rural - le 25 mars 2025*
  - *Saisir les opportunités offertes par les zones humides - fin avril 2025*
  - *Approche régionale des leviers et exemples de Solutions fondées sur la nature liées à l'eau - fin juin 2025*

  Les ressources et replays sont disponibles sur le Portail de la biodiversité.
- ***Des fiches actions** de format court, style « mémo », répertoriées avec une entrée par compétences des collectivités et permettant de s'orienter vers des SfN, avec les bonnes ressources et les bonnes structures.*

Les actions d'animation réalisées

- *Le support pédagogique a été présenté au comité syndical du **Pays des Châteaux** le 10/12/24 et au comité syndical du **Giennois** le 27/03/25*
- *Une contribution a été apportée à la journée **Village d'avenir** (DDT 45) 07/02/25*

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

- *Des réponses ont été apportées à des sollicitations techniques (x12*

Les actions d'animation en cours

- *Travaux autour de la collecte et bancarisation de retours d'expérience sur les SFN liées à l'eau et leur analyse, au sein de l'ARB : **Stage 6 mois** à partir du 1er avril*
- *Préparation des réunions départementales avec les acteurs de l'ingénierie territoriale (service DDT, Maisons de la Région, Pays/PETR) dont l'objectif est de sensibiliser sur les solutions biodiversité et les outils*
- *Relance de l'accompagnement des CRST, en lien avec Maisons de la Région*
- *Appui à l'animation d'un groupe de travail dédié à la forêt et aux Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)*

L'objectif principal était de créer et de partager un support pédagogique qui puisse être largement utilisé par divers acteurs, notamment les services de l'État et de la Région, sans aucune obligation bien sûr.
Le support vise à présenter des informations concrètes et pertinentes concernant les compétences et les enjeux des territoires. Il inclut des illustrations et des exemples de travaux et de réalisations qui peuvent servir de référence en région. L'approche est très opérationnelle. Le document a été conçu pour rester accessible à des publics non spécialistes. Il est complété par une note d'accompagnement pour aider les utilisateurs à mieux comprendre et s'approprier le support pédagogique. Cette note inclut des éléments de transition, des informations contextuelles supplémentaires, des chiffres, des sources et d'autres détails pour permettre aux utilisateurs de monter en compétence sur les sujets abordés.

Les membres expriment des retours très positifs sur le support présenté : « intelligent et adapté » « excellente impression ».

Le renouvellement de certains CRST est l'occasion de présenter le support pédagogique (comme au Comité syndical du Pays des Châteaux et prochainement Pays du Giennois). Les élus et la Maison de la Région ont fait un retour positif, bien que le temps imparti pour la présentation ait été contraint (seulement 15 mn).
L'URCPIE suggère d'utiliser ce support lors des conseils de développement des Pays (Codev).

L'objectif est de faire une sensibilisation en amont du renouvellement des contrats pour mieux préparer les acteurs concernés.

Il n'est pas possible actuellement de connaitre les actions ou typologies d'actions fléchées biodiversité dans les premiers CRST, seul le niveau de consommation des crédits est disponible. Un suivi de l'ensemble des projets serait trop chronophage.

Animation des acteurs économiques : premiers travaux engagés par Eugénie Muntoni

Eugénie Muntoni a pris ses fonctions le 1er décembre dernier et relayé les travaux initiés par Benjamin Virely. Le groupe projet qui va suivre cette dynamique et la finance a été installé. Il se compose de la Région, la DR OFB et l'OFB national.

Les actions initiées pour cette mission d'expérimentation sur 3 ans sont les suivantes :

- Rencontre des principales têtes de réseaux (CCI, CMA, CPME, Dev'Up, MEDEF) et intervention interne auprès des conseillers ;
- Territorialisation du dispositif « Entreprises engagées pour la Nature » (EEN) pour laquelle l'ARB CVL est l'une des 4 ARB pilotes :
    - Participation à des jurys nationaux pour monter en compétence sur l'analyse de la recevabilité ;
    - Création en cours de la gouvernance régionale, pour déployer le dispositif en région, autour de 3 collèges : institutionnel, représentants d'entreprises, associatif.

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

- Interventions à diverses journées et rencontres pour la montée en compétence des acteurs en région sur la biodiversité (ex : journée de la BPI - Accel'transition TEE le 11/03)

Eugénie Muntoni présente les missions du poste d'animation des acteurs économiques sur 3 ans et les actions initiées autour des 3 axes :

- *Sensibiliser les acteurs économiques,*
- *Capitaliser et valoriser les bonnes pratiques,*
- *Valoriser les financements.*

Le dispositif "Entreprises Engagées pour la Nature" permet aux entreprises de faire reconnaître leurs engagements sur la biodiversité, de déposer un plan d'action et de bénéficier d'une analyse et d'un suivi de celui-ci.

4 ARB pilotes vont déployer le dispositif national au niveau régional pour les Très Petites Entreprises (TPE) et les moyennes entreprises. Le préalable sera une adhésion à une charte régionale. Puis les entreprises seront accompagnées pour identifier leur dépendance et impacts à la biodiversité et déterminer des actions à mettre en place. Elles pourront dans l'année suivante déposer leur plan d'action instruit au niveau régional par un jury (pas l'ARB seule) calqué sur le niveau national avec un collège institutionnel État, un collège entreprises et un collège associatif. Les entreprises dont le dossier sera retenu pourront intégrer un « Club territorial », collectif d'échange de pratiques, de mise en réseau… Le suivi du plan d'action sera assuré au niveau national, piloté par un bureau d'étude sous la direction de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Le périmètre des entreprises concerne-t-il leur territoire ou également leur impact sur l'extérieur en fonction de leur production ? Si des associations (telles que Biodiversio) participent au plan d'actions et sont également présentes dans le Cotech (car FNE pilote le partenariat) n'y a-t-il pas un risque qu'elles soient juge et partie ?

C'est le cœur d'activité des entreprises, toute la chaine de valeurs, qui est prise en compte. Un bureau d'études sera sélectionné par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au niveau national pour évaluer les plans d'action de toutes les entreprises.

Le jury composé de plusieurs collèges sera défini sur la base du volontariat, en fonction de la mobilisation et du temps demandé.
Une valorisation des acteurs locaux, un label sont-ils envisagés ? A titre d'exemple, la Fédération des Maisons de Loire est en train de monter un partenariat avec les hébergements touristiques pour un label clé verte.
L'idée est d'inciter les entreprises intéressées/engagées à candidater pour intégrer le dispositif EEN.

Le Président souligne que, dans tous les cas et à travers toutes ses actions, l'ARB agit au nom du collectif. Les membres sont concertés et sollicités dans la mise en œuvre des actions. Une synergie est peut-être à trouver avec TEN ? Les collectivités TEN pourraient être ambassadrices d'EEN dans le cadre de leur compétence économique ?

A savoir que pour une collectivité TEN, le sujet est systématiquement évoqué lors de la demande de renouvellement au bout des 3 ans.

A noter qu'il existe aussi des groupements associatifs d'entrepreneurs qui pourraient être une porte d'entrée intéressante pour inciter sur EEN. Cette piste est complétée avec les entreprises labellisées via les écotrophées des PNR.

Zone test agricole : premiers travaux engagés par Charlotte Le Moigne

Charlotte Le Moigne a pris ses fonctions le 1er février dernier et s'est immergée dans le projet. Les principales actions engagées sont les suivantes :

- Rencontre de la chambre d'agriculture du Cher et de Bourges Plus pour 1ers échanges et partages sur le projet ;
- Rencontre de la DRAAF pour compréhension fine du cadre et des attendus concernant la subvention obtenue par l'ARB fin 2024 (dans le cadre de la territorialisation de la stratégie

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

EcoPhyto 2030) pour mise en œuvre du projet sur 2025-2027, en complément des financements liés au Life BIODIV'France (UE – OFB – Région) ;

- Déclinaison de la convention mère en une convention « fille » type qui sera adaptée avec chaque structure partenaire engagée dans le projet sur les années 2025-2027 ;
- Organisation d'une réunion commune à ces structures pour leur représenter le projet dans son ensemble, les documents de cadrage et les événements à venir ;
- Réflexion sur la comitologie à mettre en place pour ce projet ambitieux décliné sur 7 ans (2025-2031) et préparation de l'événement de lancement ;
- Contribution à la conception du séminaire de lancement du volet « agroécologie » du Life BIODIV'France qui se tiendra le 12 mai prochain à Paris.

A noter le contexte particulier ce début d'année du fait des élections des Chambres d'agriculture. L'animation envisagée par la chambre du Cher pour densifier le nombre d'agriculteurs engagés sur la zone test a de ce fait été décalée pour engager ces échanges une fois la nouvelle équipe installée.

Charlotte Le Moigne présente le projet de Zone test agricole, avec en introduction l'historique du projet et le rappel des grands axes :

- *Améliorer la biodiversité sur la zone test avec la mise en place de pratiques agricoles adaptées et vertueuses.*
- *Suivre l'incidence de ces pratiques à la fois sur le volet biodiversité, sur le volet qualité de l'eau, sur la production agricole et sur les résultats technico-économiques. La qualité de l'eau est un enjeu prioritaire puisque la zone test est située sur une aire d'alimentation de captage : 35% de l'eau potable de la communauté d'agglomération de Bourges.*
- *Chiffrer les impacts économiques de ces changements de pratiques et étudier la faisabilité d'une caisse de sécurisation pour pallier à la perte de revenu possible des agriculteurs, liée à leurs changements de pratiques.*
- *Constituer une zone de pédagogie par l'exemple reproductible sur d'autres territoires de plaine (en région et hors région Centre-Val de Loire).*

Le projet est coconstruit autour de 8 actions :

- *Action 1 : État des lieux initiaux sur la zone test et les exploitations engagées*
- *Action 2 : Définition des modalités de suivi scientifique avec les partenaires et les agriculteurs*
- *Action 3 : Suivis scientifiques toutes thématiques*
- *Action 4 : Accompagnement des agriculteurs au changement de pratiques et mise en place de leviers*
- *Action 5 : Animation pour densifier la couverture géographique*
- *Action 6 : Etude de faisabilité d'une caisse de sécurisation et mise en œuvre le cas échéant*
- *Action 7 : Sensibilisation aux enjeux croisés eau/biodiversité*
- *Action 8 : Recherche sur le volet sociologique des freins et leviers au changement*

Le calendrier prévoit le lancement des actions 1, 2, 5 et 6 en 2025, tandis que les actions 3, 4, 7 et 8 commenceront en 2026.

L'action 6 sera pilotée par l'ARB et l'action 8 par des laboratoires de recherche.

L'action 5 ne s'inscrit pas dans la chronologie mais est à mener en premier lieu pour obtenir une couverture géographique plus dense et des résultats plus significatifs. Un collectif d'agriculteurs, déjà formé avec neuf membres, est engagé dans cette démarche.

Pour la caisse de sécurisation, un benchmark des initiatives existantes est en cours pour explorer les mécanismes de financement possibles. De nombreuses initiatives existent ou sont en test concernant des mécanismes assurantiels liés aux risques agricoles non couverts par les assurances aujourd'hui. Seuls les risques sanitaires et climatiques sont couverts.

En termes d'avancement, des échanges ont eu lieu avec les animatrices de l'OFB et les partenaires du volet agroécologie du WP5 du Life BiodivFrance. Un groupe de travail spécifique a été initié sur la

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

préparation du séminaire de lancement agroécologie du 12 mai à Paris (matinée en plénière et ateliers thématiques l'après-midi).

Dans le cadre de la Zone test agricole, plusieurs réunions ont eu lieu : rencontre avec la DRAAF le 3 mars, réunion d'échanges et d'informations avec les partenaires opérationnels le 12 mars. L'avis de la Paierie a été recueilli sur la rédaction de la trame des conventions filles. Et enfin des outils de suivis ont été mis en place (calendriers prévisionnels d'actions, suivi financier…).

Les points à venir sont :

- *Echange avec la Banque des Territoires (24 mars) / Action 6 - caisse de sécurisation (étude sur les mécanismes assurantiels sur les risques agricoles publiée par la Banque des Territoires).*
- *Echange avec la CRA (31 mars)*
- *Co-construction d'un atelier thématique avec l'ARB Occitanie (1er avril) / Action 6*
- *Réunion de travail avec les partenaires opérationnels à Bourges (2 avril) / Actions 1 à 8*
- *Intervention lors de la prochaine réunion de la Fabrique "Mutualisation de la prise de risques" dans le cadre du Pacte de transition agroécologique du bassin Adour Garonne animé par le Ceresco (30 avril) / Action 6*

Comment sera apprécié le niveau de biodiversité de départ afin d'en mesurer l'amélioration ?Un état des lieux sera dressé à partir des données disponibles.

La densification du parcellaire de la zone test dès le démarrage du projet est importante afin de pouvoir intégrer le plus de surface dans les relevés initiaux. Le groupe de travail va définir les suivis opportuns à effectuer localement qui permettront d'en tirer des résultats probants.

Il faudra néanmoins être raisonnable quant au nombre d'indicateurs suivis afin de ne pas être bloqué financièrement par la suite. Les suivis devront être faciles à mettre en place, et compréhensibles par tous.

Les laboratoires de recherches ont-ils été contactés pour les suivis du sol et de l'eau ? Le BRGM sur Orléans pour les sous-sols et l'unité Infos et sols de l'INRAE à Ardon sont deux structures de référence à contacter.

A ce stade, les contacts n'ont pas encore été pris. Les interlocuteurs actuels dans le domaine de la recherche sont l'Université de Tours et l'INSA Centre-Val de Loire. Des échanges ont eu lieu en amont du projet avec l'INRAE. Les personnes à contacter seront transmises à Charlotte.

Le plan Ecophyto 2030 a été annoncé en mai 2024 avec une perspective de territorialisation : définition d'un plan d'action local dans chaque région (2ème semestre 2025/début 2026). Grâce au dispositif de planification écologique de 2024, des enveloppes budgétaires exceptionnelles pour des projets exemplaires ont pu bénéficier au projet de zone test agricole ainsi qu'à la Chambre d'Agriculture pour la mise en place d'un observatoire des couverts. Les deux projets pourront interagir. Une vigilance particulière sera à apporter au suivi des financements sur 3 ans en raison des multiples partenaires qui ne sont pas encore tous définis, et de l'articulation des différents financements.

Animation milieux aquatiques

La convention ARB/Région/AELB/OFB pour la conduite de cette animation par l'Agence a pris fin le 31 décembre dernier. Les échanges tenus avec l'agence de l'eau, la Région et l'OFB ont abouti au projet d'une nouvelle convention dans les mêmes contours. Elle sera présentée au conseil d'administration du 19 juin prochain.

Une feuille de route annuelle complètera cette convention pluriannuelle, pour identifier les priorités et faciliter l'intervention de Mylène Moreau.

A noter que la journée annuelle des animateurs milieux aquatiques et des gestionnaires se tiendra le 20 mai prochain sur le bassin de la Manse au sud de Tours, en présence de François Bonneau et de Jean-François Bridet.

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

Animation adaptation et Solutions fondées sur la Nature

L'animation régionale de l'ARB sur les Solutions fondées sur la Nature (via le Life ARTISAN) prendra fin le 31 août prochain, conformément à notre engagement sur une durée de 5 ans.

Dès le recrutement de Pascale Larmande en 2020 pour la mission, le souhait était que cette animation soit durable, considérant cette approche partant des compétences et des enjeux sur les territoires, particulièrement efficace. De plus, le 1er poste « animation territoriale » ouvert lors de la préfiguration nécessitait alors d'être renforcé. Le constat à l'issue de ces 5 ans conforte totalement le positionnement initial.

Des discussions sont en cours au national avec l'OFB afin de maintenir après 2025 cette animation dans les différentes ARB, qu'elles aient porté ou non les postes d'animation des SfN en région (pour mémoire 4 ARB sont bénéficiaires associées du Life ARTISAN pour cette animation régionale, les 10 autres postes sont basés dans les DR OFB).

Le besoin de maintenir cette animation au sein de « l'équipe socle » de l'ARB sera intégré à la prochaine réflexion conjointe Etat / OFB / Région sur les moyens et les missions de l'ARB. Une réunion stratégique dédiée est calée début avril.

A noter que lors de l'engagement de l'ARB via le Life, le cadre de l'animation était prédéterminé, offrant peu de marges de manœuvre. La poursuite de l'animation avec une mission aujourd'hui envisagée sur « l'adaptation face au changement climatique et les SfN » pourrait s'intégrer dans un cadre variable en fonction des financements qui pourront être mobilisés (contribution au groupe de travail régional « adaptation » initié en 2023, thématiques liées à l'eau dont Pascale est actuellement la référente nationale via le Life...).

Territorialisation de la COP : engagements ARB 2025

La territorialisation de la planification écologique se traduit, suite aux 2 ateliers organisés en région, par un programme d'actions opérationnelles autour des 3 thématiques initiales.

Différents travaux ont été fléchés vers l'ARB qui s'est engagée sur les volets suivants en 2025 :

- **La production d'un guide sur les statuts de protection**, afin de faciliter l'accès et de clarifier l'information pour les acteurs intéressés. Ce support sera conçu en inter ARBs, sera décliné en tenant compte de la situation en Centre-Val de Loire, et sera accessible sur le Portail de la biodiversité ;
- **Un cycle de webinaires sur IBC/ABC** à l'automne, selon le format conçu en 2024 *A l'heure de la biodiv' !*. Ce cycle a vocation à promouvoir la réalisation d'inventaires ou d'atlas de la biodiversité, notamment pour l'intégration des éléments recueillis dans les documents de planification ;
- **Initier une dynamique collective autour des zones humides**, afin d'identifier comment contribuer davantage à leur cartographie, le territoire régional étant trop peu couvert alors même que ces milieux ont été considérés comme prioritaires au gré des travaux de territorialisation de la COP. Cette dynamique a également vocation à permettre l'élaboration d'un panorama des acteurs, et à diffuser les supports existants sur les zones humides les plus appropriées.

Axe 4 : Animer le collectif ARB

Journée thématique « énergies renouvelables et biodiversité »

Suite à une sollicitation de l'AREC pour que l'ARB organise une formation dédiée à ses personnels sur « énergies renouvelables et biodiversité », une réflexion a été conduite au sein de l'équipe. En l'absence d'expertise sur cette double thématique, il a été convenu qu'au regard de l'investissement en temps nécessaire, cette journée devrait être ouverte à un public beaucoup plus large.

Voici dans les grandes lignes la proposition pour cette journée :

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

- Journée technique d'enrichissement qui se substituera au séminaire interne annuel. Objectif : ***les enjeux ENR et les enjeux biodiversité... comment concilier les deux ?***
- Publics cibles : membres ARB, salariés AREC, salariés Région concernés, collectivités TEN, têtes de réseaux des entreprises, réseau FNE, chambres d'agriculture, syndicats d'énergie
- Modalités de conception / organisation : 1 GT dédié (DREAL, ADEME, FNE, ARB)
- Calendrier : journée à tenir en novembre
- Fond de ressources : à constituer pour cette journée et pourra faire l'objet d'un dossier thématique publié sur le Portail

La volonté est de mettre en place, via le groupe de travail, une journée dynamique, avec des animations à définir (table ronde, débats...).

L'objectif est la montée en compétence, la compréhension des enjeux et des interrelations entre énergies renouvelables et biodiversité (notion de coûts bénéfices sur ces enjeux).

Une journée semble un peu pour traiter des différentes énergies renouvelables et des différents points de vue des structures. Le photovoltaïque au sol est en plein essor. Ne faudrait-il pas resserrer la journée sur un seul sujet ?

Un choix sera probablement à faire, le groupe de travail sera amené à s'interroger sur cette question pour construire la journée.

Une présélection pourrait être faite en fonction des demandes existantes en matière d'énergies renouvelables en Centre-Val de Loire ? Et recueillir des éléments scientifiques et techniques afin de permettre aux participants de se faire une opinion éclairée, sans tomber dans le piège de positions systématiquement pour ou contre. A noter que le CSRPN s'est autosaisi sur le photovoltaïque.

Des méthodes d'animation peuvent permettre de pallier à des prises de positions strictes (méthode des chapeaux de Bono…).

2.2 Prochaine Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) portée par la Région

Information

Le Conseil régional présente en séance les éléments validés quant à la méthode et au calendrier, et notamment la contribution envisagée pour l'ARB.

L'élaboration d'une nouvelle stratégie régionale pour la biodiversité a été annoncée par François Bonneau lors du séminaire des 5 ans de l'ARB.

Bien que certains éléments soient encore en cours d'arbitrage en interne à la Région, il paraissait important de partager dès à présent les grandes lignes du projet.

Calendrier :

- *1ère présentation au Conseil régional à la session de juin 2025 (lancement des travaux)*
- *Adoption prévue à la session de juin 2026 [depuis changement annoncé : adoption en session de décembre 2026].*

Méthode :

- *Bilan de la stratégie existante : un travail initial sera effectué pour évaluer la stratégie actuelle, datant de 2011, et le plan d'action adopté par la Région en juin 2020. Ce bilan sera réalisé en interne et avec les partenaires.*
- *Diagnostic de l'état de la biodiversité régionale : il sera réalisé avant de travailler sur les enjeux et les objectifs, et sera partagé avec tous les acteurs.*
- *Programme d'action : un travail sera mené sur le programme d'action, en mettant en place une large concertation avec les acteurs et des ateliers climatiques et territoriaux.*

Concernant la place de l'ARB, il est souhaité qu'elle puisse :

- *contribuer à toutes les phases d'élaboration*

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

- participer à un comité de travail restreint avec les principaux partenaires tout au long de cette démarche.
- participer au travail de co-construction du diagnostic, de façon à pouvoir apporter les premiers éléments lors de la présentation à la session de juin 2025.
- être impliquée dans la phase de concertation : contribution, co-construction, coanimation.
- participer tout au long du processus à la communication, à la diffusion d'éléments aux différents acteurs.

A noter, la tenue du Comité Régional Biodiversité le 19 mai après-midi.

Une fois les éléments précisés sur le calendrier et les attendus, l'ARB sera très certainement amenée à faire des arbitrages par rapport à feuille de route établie pour 2025. Ce point sera discuté au CA juin.

Le Président indique que ce projet repose fortement sur un engagement collectif, mettant en avant l'importance du sens du collectif et la contribution des acteurs directs, qui sont sollicités selon leur expertise. La rigueur méthodologique est essentielle pour garantir la crédibilité de la démarche, elle doit répondre au cadre de la stratégie nationale. L'ARB sera une contributrice importante.

Les travaux engagés avec la DREAL, concernent notamment le chantier de planification écologique via la COP. Cette année un travail va également être mené sur l'adaptation au changement climatique. L'adoption du règlement européen sur la restauration de la nature va donner lieu à un grand débat public. A noter aussi la poursuite des travaux sur la Stratégie des Aires Protégées (2ème volet). Ces travaux sont à articuler.

3. Gestion administrative et juridique

3.1. Rapport d'activités 2024

Délibération

Conformément aux statuts de l'Agence, le conseil d'administration délibère sur le rapport d'activité. Le rapport d'activité 2024 vous est communiqué en **annexe 2** et fera l'objet d'une présentation dans ses grandes lignes en séance.

Le rapport d'activités 2024 de l'ARB Centre-Val de Loire est approuvé à l'unanimité.
18 voix « pour ».

3.2. Ressources humaines

Recrutement stage 2025 « eau et biodiversité »

Information

Comme annoncé lors du conseil d'administration de novembre dernier, le recrutement d'une stagiaire a été finalisé pour une mission de 6 mois. Albane SERVALE rejoindra l'équipe du 1er avril au 30 septembre prochain.

Pour mémoire ce stage a pour objectif de conduire une démarche d'analyse des retours d'expérience « eau et biodiversité » en Centre-Val de Loire, afin de :

- Contribuer à améliorer la base de données de l'ARB et son outil de saisie ;
- Recenser, grâce notamment à une recherche bibliographique, les retours d'expérience sur les SfN liées à l'eau en région ;
- Mener des entretiens avec les porteurs de projets pour enrichir les retours d'expérience, et connaitre les freins et leviers des actions liées aux milieux aquatiques et humides ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

- Analyser ces freins et leviers et rédiger une synthèse, qui servira à la priorisation des sujets au sein des contenus de l'ARB et de ses partenaires. Cette analyse porte sur les aspects scientifiques, techniques et administratifs de la gestion des milieux naturels ;
- Participer à la rédaction de retours d'expérience avec l'équipe de l'ARB et les partenaires, jusqu'à leur publication sur le Portail de la biodiversité.

3.3. Budget 2024

Conformément aux dispositions du CGCT, l'ARB est tenue d'établir, en fin d'exercice, son compte administratif, lequel retranscrit l'exécution du budget prévisionnel et de ses modifications.

Le Payeur régional établit, pour sa part, le compte de gestion comportant le compte de résultat pour l'exercice, ainsi que le bilan.

Le compte administratif doit être en conformité avec le compte de gestion et ces deux comptes doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'établissement.

Chacun des deux comptes doivent faire l'objet d'une délibération distincte.

3.3.1. Compte administratif et compte de gestion 2024

2 délibérations distinctes

Vous trouverez ci-dessous les tableaux simplifiés du compte administratif 2024 de l'ARB, en investissement et en fonctionnement.

Investissement

En 2024, l'ARB a réalisé **10 063,04 €** de dépenses réelles d'investissement contre 56 909,12 € de prévisions (dont 44 109,12 € correspondent à l'intégration de l'excédent cumulé). Les principales dépenses réalisées concernent l'acquisition de 3 ordinateurs (2 renouvellements et 1 pour poste renfort biodiversité), 1 tablette informatique, complément de mobilier de bureau, et le remplacement du réfrigérateur de la salle de restauration.

Les recettes d'investissement sont composées uniquement des opérations d'ordre soit **33 717,78 €.**

De ce fait, la section d'investissement parvient à un résultat de **23 654,74 €** pour l'exercice 2024. En tenant compte du solde d'exécution reporté de 2023 d'un montant de **23 070,12 €,** la section d'investissement dégage ainsi un excédent de **46 724,86 €** à la clôture de l'exercice 2024.

Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - Compte administratif ARB 2024

DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
Comptes	**Nature**	**BP + BS + DM**	**Mandat émis**	**Comptes**	**Nature**	**BP + BS + DM**	**Titre émis**
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**343 576,16 €**	**181 801,48 €**	**013**	**ATTENUATIONS DE CHARGES**	**5 500,00 €**	**- €**
60622	Carburants	2 600,00 €	1 623,81 €	6479	Remboursements autres charges sociales	5 500,00 €	0,00 €
60632	Fournitures petits équipements	500,00 €	932,53 €				
6064	Fournitures administratives	2 000,00 €	2 253,66 €				
6132	Locations immobilières	28 352,00 €	28 350,96 €	**74**	**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP.**	**698 116,00 €**	**727 119,42 €**
61351	Location matériel roulant	8 704,00 €	9 891,29 €	74718	Autres participations Etat	400 366,00 €	418 180,28 €
61358	Autres locations mobilières	1 200,00 €	1 458,78 €	7472	Régions	265 000,00 €	272 500,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	14 000,00 €	15 772,25 €	747888	Autres organismes	32 750,00 €	36 439,14 €
61551	Entretien et réparations matériel roulant	- €	729,52 €				
61558	Entretien et réparations autres biens mob.	800,00 €	620,70 €				
6156	Maintenance	8 334,00 €	12 033,31 €	**75**	**AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE**	**10,00 €**	**5 582,23 €**
6161	Primes d'assurances multirisques	1 905,00 €	2 140,88 €	75888	Autres produits de gestion courante	10,00 €	5 582,23 €
6168	Autres primes d'assurances	3 100,00 €	3 845,31 €				
6184	Versements à des organismes de formation	19 300,00 €	11 800,00 €				
6185	Frais de colloques et séminaires	14 510,00 €	24 377,28 €	**77**	**PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS**	**- €**	**- €**
6228	Divers	176 831,16 €	0,00 €				
6231	Annonces et insertions	- €	228,00 €				
6234	Réceptions	2 000,00 €	4 757,97 €				
6236	Catalogues et imprimés	32 820,00 €	30 228,82 €				
6237	Publications	- €	5 040,00 €				
6238	Publicité, publications, relations publiques…	1 000,00 €	0,00 €				
6251	Voyages déplacements et missions	7 950,00 €	8 472,42 €				
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00 €	1 791,54 €				
6262	Frais de télécommunication	7 200,00 €	7 204,54 €				
6281	Concours divers (cotisations...)	1 950,00 €	2 376,00 €				
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 250,00 €	4 377,50 €				
6288	Autres services extérieurs	2 770,00 €	1 494,41 €				
012	**CHARGES DE PERSONNEL**	**632 470,00 €**	**543 325,67 €**				
6218	Autre personnel extérieur	20 500,00 €	5 120,22 €				
6332	Cotisations versées au FNAL	320,00 €	287,79 €				
6336	Cotisations CNFPT et Centres de Gestion	6 350,00 €	5 694,45 €				
64111	Rémunération principale personnel titulaire	146 500,00 €	103 660,54 €				
64112	NBI, SFT et indemnités de résidence	1 100,00 €	1 093,80 €				
64118	Autres indemnités (titulaires)	68 000,00 €	39 582,77 €				
64131	Rémunération personnel contractuel	125 200,00 €	155 833,59 €				
64138	Autres indemnités (contractuels)	41 700,00 €	57 528,85 €				
6417	Rémunération des apprentis	10 000,00 €	9 718,50 €				
6451	Cotisations URSSAF	81 800,00 €	72 319,79 €				
6453	Cotisations caisses de retraite	40 850,00 €	50 385,48 €				
6454	Cotisations aux ASSEDIC	7 100,00 €	5 817,00 €				
6455	Cotisations pour assurance du personnel	17 000,00 €	16 766,21 €				
6456	Versement F.N.C du supplément familial	100,00 €	1 306,00 €				
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	- €	169,00 €				
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00 €	3 509,18 €				
6478	Autres charges sociales diverses	15 750,00 €	14 373,20 €				
6488	Autres charges de personnel	50 000,00 €	159,30 €				
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**8 260,00 €**	**4 802,55 €**				
65811	Droits d'utilisation, Informatique en nuage	1 600,00 €	3 165,67 €				
65818	Redevances concessions, brevets, licences…	1 650,00 €	1 635,79 €				
65883	Déficits sur opérations de gestion	10,00 €	1,09 €				
65888	Autres chges diverses de gestion courante	5 000,00 €	- €				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**984 306,16 €**	**729 929,70 €**		**TOTAL DES RECETTES REELLES**	**703 626,00 €**	**732 701,65 €**
OPERATIONS D'ORDRE							
Comptes	**Nature**	**BP + BS + DM**	**Mandat émis**	**Comptes**	**Nature**	**BP + BS + DM**	**Titre émis**
023	**VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**	**- €**	**- €**	**042**	**TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**- €**	**- €**
042	**TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**33 839,00 €**	**33 717,78 €**	77	Produits exceptionnels	- €	
6811	Dotations aux amortissements des immob.	33 839,00 €	33 717,78 €	773	Mandats annulés sur exerc. antérieurs	- €	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	**33 839,00 €**	**33 717,78 €**		**TOTAL DES RECETTES D'ORDRE**	**0,00 €**	**0,00 €**
002	**SOLDE D'EXCECUTION REPORTE**			**002**	**SOLDE D'EXCECUTION REPORTE**	**314 519,16 €**	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 018 145,16 €**	**763 647,48 €**		**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**1 018 145,16 €**	**732 701,65 €**

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2024 à **729 929,70 €** contre 984 306,16 € de prévisions. La différence de 254 376,46 € correspond au fonds de roulement de l'ARB.

Avec les opérations d'ordre, le total cumulé des dépenses de fonctionnement s'élève à **763 647,48 €.**

Côté recettes de fonctionnement, l'ARB a réalisé **732 701,65 €** de recettes réelles pour 703 626 € de prévisions.

De ce fait, la section de fonctionnement dégage un résultat de **– 30 945,83 €.** En tenant compte du solde d'exécution reporté de 2024 d'un montant de **314 519,16 €**, la section de fonctionnement dégage ainsi un excédent cumulé de **283 573,33 €** à la clôture de l'exercice 2024.

Par ailleurs, conformément au Code des Collectivités Territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et de l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Vous trouverez en **annexe 3** le tableau des effectifs au 31/12/2024.

Le Compte de gestion 2024, établi par le Payeur régional, vous est présenté en **annexe 4** ; il est conforme au Compte administratif 2024 de l'Agence.

Le compte de gestion 2024 de l'ARB est approuvé à l'unanimité.
18 voix « pour ».

Le compte administratif 2024 de l'ARB Centre-Val de Loire tel que présenté ci-dessus et le tableau des effectifs sont adoptés à l'unanimité.
18 voix « pour ».

3.3.2. Affectation du résultat 2024

Délibération

Compte-tenu du compte administratif 2024 et du compte de gestion 2024, les résultats de clôture de l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Résultats ARB 2024	
Fonctionnement :	
Dépenses (a)	763 647,48 €
Recettes (b)	732 701,65 €
Résultat de fonctionnement (c) = (b-a)	- 30 945,83 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1 (d)	314 519,16 €
Résultat de clôture (e) = (c+d)	**283 573,33 €**
Investissement :	
Dépenses (a)	10 063,04 €
Recettes (b)	33 717,78 €
Résultat d'investissement (c) = (b-a)	23 654,74 €
Résultat d'investissement reporté n-1 (d)	23 070,12 €
Résultat de clôture (e) = (c+d)	**46 724,86 €**
Résultat 2024 :	
Déficit de fonctionnement	- 30 945,83 €
Excédent d'investissement	23 654,74
Solde global de clôture	**- 7 291,09 €**

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

! A noter que l'ARB a perçu fin 2024 le 1er acompte de la subvention EcoPhyto 2024 de 53 902,50 € dont 96,5 % sont à reverser aux partenaires du projet (soit 52 016,50 €). **Le résultat de fonctionnement 2024 effectif est ainsi de - 82 962,33 €.**

Le résultat global de clôture est donc (une fois tenu compte de l'excédent d'investissement de 23 654,74 €), et sur la base du reversement de la subvention EcoPhyto aux partenaires, de - 59 307,59 €.

Dans ce contexte et dans l'attente des discussions à venir avec l'Etat, l'OFB et la Région, il n'a pas été versé de complément indemnitaire à l'équipe ce début d'année. Ce versement est rendu possible via le régime indemnitaire instauré fin 2021, et a été versé les deux années précédentes, au regard de l'investissement fourni et de la qualité du travail en équipe.

En revanche les évolutions salariales sont maintenues, quel que soit le statut des personnels (titulaires et contractuels), principe d'égalité de traitement établi dès la création de l'Agence.

Il vous est proposé :

- De constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2024 de - 30 945,83 €, soit un résultat cumulé de 283 573,33 € ;
- De constater le résultat de la section d'investissement du compte administratif 2024 à hauteur de 23 654,74 €, soit un résultat cumulé de 46 724,86 € ;
- D'affecter le résultat de fonctionnement au financement de la section de fonctionnement du BP 2025 (compte 002 « excédents de fonctionnement reportés ») pour 283 573,33 € ;
- D'affecter le résultat d'investissement au financement de la section d'investissement du BP 2025 (compte 001 « excédents d'investissement reportés ») pour 46 724,86 € ;

L'affectation du résultat 2024 est approuvée à l'unanimité.
18 voix « pour ».

3.4 Budget Primitif 2025

Délibération

Le projet de BP 2025 a été élaboré à partir des actions prévues par la feuille de route annuelle. Il vous est communiqué en **annexe 5** sous forme d'un tableau simplifié afin d'en faciliter la lecture.

A noter que le résultat 2024 de l'ARB est intégré dans ce budget primitif.

Le BP 2025 est de **1 173 342,56 €** en fonctionnement et **83 145,86 €** en investissement.
Il a été construit sur la base des éléments suivants :

- Le salaire de la responsable administrative et financière, mise à disposition gratuitement sans limitation de durée par la Région, a été indiqué comme une ressource effective complémentaire (la nouvelle convention de mise à disposition 2025-2027 a été votée par le Conseil régional) ;
- Les salaires de l'équipe ont été projetés dans la configuration actuelle avec 10 salariés + 1 alternante sur toute l'année + 1 stagiaire sur 6 mois ;

3.4.1. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues sont de 1 173 342,56 € avec les opérations d'ordre. Les postes de dépenses simplifiés sont les suivants :

- Charges de personnel – titulaires et contractuels (670 820 €) ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

- Dépenses liées aux locaux (50 212 €) ;
- Séminaire inter ARBs et journées techniques (13 680 €) ;
- Publications, impressions (11 750 €) : modulaire, rapport d'activité, impression plaquettes et dépliants ;
- Dépenses courantes pour fonctionnement de l'Agence (43 107 €) : location véhicules de service, carburant, fournitures, maintenance informatique, hébergement site internet, téléphonie, copieur, affranchissements, cotisations CDG45-GIP Récia…) ;
- Frais de formation (21 300 €) : formation du personnel et frais de formation apprentie ;
- Trésorerie (316 492 €) ;
- Dotations aux amortissements (36 421 €).

Seront chiffrées quelques prestations complémentaires dans la perspective du vote du BS lors du conseil d'administration du 19 juin prochain.

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- **Conseil régional**
    - Dotation statutaire : 265 000 € à laquelle s'ajoute la mise à disposition gratuite représentant 51 000 €
    - Subvention annuelle animation des acteurs économiques à solliciter : 25 000 € (versements escomptés : 2nd acompte 2024 + 1er acompte 2025 = 15 000 €)
    - Subvention annuelle zone test agricole : 12 857,14 € (versement escompté : 1er acompte 2025 = 3857,14 €), et solliciter année 2
- **Office français de la biodiversité**
    - Dotation statutaire : 300 000 €
    - Subvention animation des acteurs économiques obtenue pour les 3 ans d'expérimentation : 75 000 €, pas de versement escompté en 2025 (1er acompte déc. 2024 : 22 500 € ; 2ème acompte en fév. 2026 : 30 000 € et solde mars 2028 : 22 500 €)
    - Subventions zone test agricole : 78 000 €
        - Subvention UE : 360 000 € sur 7 ans, versement escompté en 2025 : 108 000,07 €
        - Subvention OFB/MTE : en cours d'obtention pour les 7 ans de réalisation du projet via le Life BIODIV'France : 90 000 €, soit en moyenne 12 857,14 €/an. Versement escompté en 2025 : 27 000 €
    - Subvention Life ARTISAN du MTE : 22 000 €
- **Préfecture 45** - subvention Fonds vert, versement escompté : totalité année 1 + acompte année 2 = 78 503 € ;
- **DRAAF** – subvention EcoPhyto pour la zone test agricole : 0 €
- **Agence de l'eau Loire Bretagne** pour le poste « milieux aquatiques ». Versements escomptés en 2025 : solde 2023 + solde 2024 + acompte 2025 = 55 875 €.

3.4.2. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues sont de 83 145,86 € avec les opérations d'ordre. Les postes de dépenses simplifiés sont les suivants :

- 2 ordinateurs, appareil photo et logiciel, mobilier de bureau (5 000 €) ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

- Autres pour équilibre budgétaire du fait des amortissements (78 145,86 €).

Les recettes d'investissement proviennent des opérations d'ordre liées aux amortissements ainsi que du solde d'exécution reporté 2024 (46 724,86 €).

3.4.3. Tableau des effectifs

Conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée. Vous trouverez en **annexe 3** le tableau des effectifs de l'ARB au 31/12/2024.

Le budget primitif 2025 de l'ARB et le tableau des effectifs sont approuvés à l'unanimité.
18 voix « pour ».

3.5. Convention type avec les partenaires de la zone test agricole

Délibération

La subvention EcoPhyto obtenue via la DRAAF fin 2024 sera reversée aux différents partenaires qui s'impliqueront dans la réalisation du projet.

Les contours du temps consacré par chacun et des missions réalisées sont en cours de définition avec les structures suivantes : agglomération Bourges Plus, Chambre d'agriculture du Cher, FDGEDA, Nature 18, laboratoires de recherche de la Zone Atelier Loire, GABB 18, association Hommes et Territoires, SIAB3A, Fédération des chasseurs du Cher.

Une convention dite « fille » sera signée avec chacune de ces structures partenaires pour convenir des missions réalisées, du montant alloué, du calendrier des versements et des modalités pratiques de transmissions justificatifs et rendus.

La convention « fille » type correspondante est jointe à ce mémo en **annexe 6**.

La convention type et l'autorisation donnée au Président pour signer chacune des conventions « filles » déclinées avec les différents partenaires, sont approuvées à l'unanimité.
18 voix « pour ».

3.6. Adhésion à la prestation paie du Centre de gestion du Loiret

Délibération

La réalisation de la paie nécessite une technicité telle que l'ARB a recours à la prestation optionnelle du centre de gestion du Loiret depuis sa création en 2019. La prestation « paie » constitue une mission facultative du CDG 45. Conformément à l'article 22 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le financement de cette mission fait l'objet d'une convention conclue entre le CDG 45 et la collectivité territoriale ou l'établissement demandeur.

La précédente convention étant arrivée à échéance, une nouvelle convention pour la période 2025-2027 doit être conclue.

Le choix de confier l'élaboration de la paye des agents de l'ARB aux services du Centre de gestion de Loiret et le mandat donné au Président pour signer la convention afférente à cette prestation, sont approuvés à l'unanimité.
18 voix « pour ».

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 045-200087039-20250619-2025_09-DE

4. Questions diverses

1. **Sollicitation d'un partenariat par la fondation d'entreprise de la Banque Populaire Val de France (BPVF)**

L'ARB a été sollicitée par la Fondation de la BPVF pour un partenariat dans le cadre son appel à projet annuel *Mon territoire innove* dont le thème est « Coopérons pour préserver nos espaces naturels – zones humides ».

Les attendus via ce partenariat sont les suivants :

- Contribution à la détermination des critères d'éligibilité et au jury (3 réunions/an)
- Bénéficiaires : acteurs de l'ESS uniquement, partenariat possible avec d'autres acteurs
- Dotation totale : 60 000 € à répartir entre 2 à 3 projets (sourcés par les partenaires)
- Calendrier : AAP lancé en 2025 et actions retenues à réaliser d'ici 2030

Les partenaires d'ores et déjà engagés sont : CRESS, VNF, Fédération Cen, SGAR.

L'ARB n'a jusqu'à aujourd'hui jamais été partenaire de fondations ou organismes bancaires. Le montant de l'AAP est modeste et ne pourra pas entrainer un effet levier notable.

L'avis du CA a été sollicité sur cet affichage auprès de la BPVF et de l'incidence de ce partenariat qui pourrait entrainer d'autres sollicitations.

Les membres présents ne souhaitent pas s'engager sur ce type de partenariats.

2. **Dates des prochaines instances de l'ARB en 2025**, merci de bien vouloir les noter dans vos agendas :

Conseils d'administration

- 19 juin journée, accueilli par l'OFB sur le site du Bouchet à Dry (45)
- 20 novembre à 14h

Comités techniques

- 5 juin 9h30
- 11 septembre 9h30
- 11 décembre 9h30